

Edito



Révision constitutionnelle :

« La dissolution sous état d'urgence, qui n'est pas suffisamment encadrée, reste à écrire ».

Le 16 novembre dernier, à Versailles, après les attentats meurtriers dont nous avons été victimes, le Président de la République annonçait sa volonté de réformer la Constitution sur deux points : d'une part, l'inscription de l'état d'urgence dans la Constitution afin d'en sécuriser la légalité, d'autre part, la déchéance de nationalité pour ceux qui commettent des crimes contre notre Nation. **Notre groupe a, dès le début, affirmé majoritairement sa volonté de rendre possible cette réforme dès lors qu'elle prendrait en compte nos préoccupations.**

Première préoccupation, sécuriser l'état d'urgence, mais, surtout, l'encadrer sur trois points : en premier lieu, qu'il soit limité dans le temps afin que nous ne vivions pas en permanence sous état d'urgence et qu'il faille au moins tous les quatre mois un accord majoritaire du Parlement, pour le prolonger. En second lieu, il faut un vrai contrôle parlementaire obligatoire. La majorité du moment ne doit pas pouvoir empêcher l'opposition de contrôler les moyens extraordinaires qui sont alors donnés au Gouvernement et à l'État. Enfin, il est nécessaire de prévoir le cas où l'exécutif, sous état d'urgence, dissoudrait l'Assemblée nationale. Nous voulons évidemment que la campagne électorale soit libre, équitable, démocratique, quelles que soient les circonstances, et que ce soit garanti par la Constitution. Sinon un gouvernement pourrait restreindre la liberté de communication, restreindre la liberté de réunion, voire assigner à résidence tel ou tel opposant qui ne lui conviendrait pas.

Seconde préoccupation, sur l'article 2, nous devons pouvoir déchoir de leur nationalité les Français qui haïssent la France, qui la combattent, qui renient nos valeurs, et tout ce qui fait notre fierté d'être Français et notre force de vivre ensemble. Pour nous, cette mesure, contrairement à ce qu'était la première version proposée par le Gouvernement, doit s'appliquer clairement à tous les terroristes, quelle que soit la nationalité de leurs parents. **À nos yeux, il ne peut pas y avoir dans notre constitution d'inégalité entre les Français, il ne peut pas y avoir deux catégories de Français.**

En résumé, la limitation dans le temps de l'état d'urgence, le contrôle parlementaire, l'égalité entre Français face à la déchéance nous satisfont. La dissolution de l'Assemblée nationale sous état d'urgence, qui n'est pas suffisamment encadrée, reste à écrire. Nous souhaitons donc que le débat continue. C'est la raison pour laquelle nous **avons voté, le 10 février dernier, en faveur du projet de loi constitutionnelle de Protection de la Nation, ce qui ne préjuge pas de notre vote final si l'obstacle précédemment souligné n'est pas surmonté.**

Jean-Christophe LAGARDE, Président de l'UDI

Démocrates et Indépendants

Le lettre bimensuelle du groupe UDI – n°21 – Mardi 16 février 2015

Questions au Gouvernement

« Le XXI^e siècle n'est pas simplement celui des tableaux blancs interactifs, ou des tablettes numériques. C'est celui d'un monde dont la complexité a changé, avec des rapports de force différents, où l'autorité de l'enseignant est souvent malmenée, la laïcité mise à mal, et où les enfants ont accès à des sources d'information infinies (...) Le « savoir être » et le « bien vivre ensemble » (...) doivent guider la philosophie éducative de nos écoles (...). Le service national pour tous, celui qui redonne des repères, des codes et le sens du vivre semble, existe déjà, il s'appelle tout simplement l'éducation nationale. Ne pensez-vous pas qu'il est grand temps de lui redonner sa place au cœur de notre société ? » **Stéphane DEMILLY (Somme), 3 février.**

« Je tiens à vous faire part de toute mon inquiétude, en qualité de maire de Nouméa, à propos de la montée d'une délinquance de plus en plus juvénile, sévissant dans la capitale comme sur le reste du territoire. Les chiffres ont atteint en 2015 un record. Les cambriolages ont augmenté de 71 % par rapport à 2014 et le pourcentage des mineurs mis en cause passe de 21 % à 26 %. (...) Il faut évidemment intensifier les actions de prévention, mais le quartier des mineurs de la prison du Camp Est ne compte que 14 places. L'État est-il prêt à envisager l'extension de ce quartier des mineurs pleinement justifiée face à l'inacceptable ? » **Sonia LAGARDE (Nouvelle-Calédonie), 4 février.**

« La loi NOTRe instaure de nouvelles règles en matière de regroupements intercommunaux. La loi prévoit que ces fusions seront prononcées à marche forcée par arrêté d'ici un mois, pour une application au 1^{er} janvier 2017(...). Les élus locaux sont révoltés par cette perspective. La recherche d'un consensus s'avère indispensable (...) Je vous demande d'accorder un délai supplémentaire aux élus pour leur permettre de mieux appréhender les enjeux des nouvelles intercommunalités en repoussant la date butoir au 1^{er} janvier 2018. » **Francis HILLMEYER (Haut-Rhin), 4 février.**

En séance...

La proposition de loi en faveur de la compétitivité de l'agriculture & de la filière agroalimentaire

Plus qu'un enjeu économique, **la crise de notre agriculture représente, aujourd'hui, un enjeu social de taille pour notre pays. A la détresse professionnelle, s'ajoute une détresse personnelle** de plus en plus terrible. C'est toute notre ruralité qui est fragilisée.

Conscient de la crise traversée par nos éleveurs, **le Groupe UDI ne cesse de s'impliquer pour aider nos agriculteurs à sortir de l'ornière**. Grâce à nos efforts, un grand débat a pu être organisé à l'Assemblée nationale, en septembre dernier, autour des acteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Le Gouvernement a, de son côté, fait **plusieurs annonces pour lutter contre cette crise qui ronge désormais notre agriculture**. Mais, à l'espoir initial suscité par ces annonces, a succédé une cruelle désillusion. **Face à une inaction gouvernementale incompréhensible**, les agriculteurs n'ont pas d'autre alternative que de redescendre dans les rues pour exprimer à la fois leur colère mais aussi leur épuisement.

Le Groupe UDI a donc accueilli favorablement l'examen de cette proposition de loi du Groupe Les Républicains, qui répond – en grande partie – aux nombreuses revendications des agriculteurs à **la fois sur la simplification administrative, la compétitivité, la lourdeur des charges ou encore la volatilité des prix**. **Nous saluons donc l'ambition du texte**, qui reprend plusieurs points que nous soutenons depuis longtemps :

- ★ Porter la voie **d'une nouvelle politique d'étiquetage** au niveau européen ;
- ★ Oser **un vaste mouvement d'allègement des charges sociales** afin de sécuriser les revenus précaires des agriculteurs ;
- ★ Engager **un important mouvement de simplification administrative et réglementaire** : déclarations PAC, registres phytosanitaires, cahiers de fertilisation, dossiers ICPE etc.

Vu du groupe UDI...

- ★ Par la voix de Thierry BENOIT, le Groupe UDI a dénoncé l'adoption par la majorité socialiste d'une procédure de rejet préalable qui a de fait et malheureusement **interdit toute discussion approfondie de la proposition de loi en faveur de la compétitivité de l'agriculture et de la filière agroalimentaire**.
- ★ Nous avons dénoncé **un coup de force indigne du débat démocratique**. Ce texte, adopté à l'unanimité au Sénat le 9 décembre dernier, aurait dû rassembler au-delà des clivages partisans. L'urgence de la crise agricole l'imposait.
- ★ Rappelant que les députés UDI avaient voté la loi d'avenir de l'agriculture le 13 octobre dernier, Thierry Benoit a d'ailleurs affirmé dans l'hémicycle que **la responsabilité réclamée par la Majorité et le Gouvernement ne doit pas être à géométrie variable : elle doit s'appliquer à tous**.
- ★ Cette proposition de loi, en effet, proposait plusieurs solutions pour lutter contre la crise agricole : des relations plus équilibrées entre producteurs et distributeurs, un étiquetage obligatoire des produits agricoles et un dispositif d'allègement de charges.
- ★ Le Groupe UDI aurait en outre souhaité
 - **interdire les pratiques commerciales trompeuses ;**
 - **renforcer des sanctions contre les distributeurs condamnées ;**
 - **limiter les contrôles agricoles ;**
 - **baisser les charges ;**
 - **supprimer deux normes agricoles antérieures pour toute nouvelle norme créée ;**
 - **rendre obligatoire l'étiquetage des produits transformés ;**
 - **interdire le logo « Transformé en France » pour ne pas tromper les consommateurs.**
- ★ Nous condamnons donc **le mutisme du Gouvernement et son refus de dialoguer avec l'opposition pour trouver rapidement des réponses efficaces à la détresse de nos agriculteurs**.

En séance...

La proposition de loi d'expérimentation territoriale visant à faire disparaître le chômage de longue durée

Cette proposition de loi, définitivement adoptée par l'Assemblée nationale le 18 février dernier, vise à **éliminer le chômage de longue durée en proposant un emploi en CDI, au Smic, à tous les chômeurs de longue durée présents sur une dizaine de micro-territoires d'expérimentation pendant cinq ans, via un « fonds zéro chômage de longue durée » qui signerait des conventions avec des entreprises.** Ce fonds serait abondé par les ressources normalement affectées au chômage de longue durée (coûts des aides sociales, RSA, etc.).

Vu du groupe UDI...

Par la voix de Francis VERCAMER, le Groupe UDI a soutenu cette proposition de loi

- ★ D'abord, parce que le chômage de longue durée, avec le chômage des jeunes et des seniors qu'il recoupe souvent, **menace notre cohésion sociale**. Les chiffres de Pôle Emploi indiquaient qu'en décembre 2014, les chômeurs de longue durée constituaient 43,2% de l'ensemble des demandeurs d'emplois et la part des demandeurs d'emploi de très longue durée, inscrits depuis plus de deux ans, a augmenté le plus, ces dernières années.
- ★ Ensuite parce que cette proposition de loi trouve son inspiration dans un **travail commun entre le Parlement et les acteurs de l'insertion**, des acteurs locaux, reconnus de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire, acteurs qui ont une expérience et qui ont aussi une volonté d'innovation.
- ★ Enfin, cette proposition de loi s'inscrit, en quelque sorte, dans une **démarche d'activation des dépenses passives**, une **démarche expérimentale** qui s'inscrit dans la réalité des territoires, **une démarche qui va pouvoir être évaluée dans le temps** et faire l'objet d'un suivi permettant d'en corriger, si nécessaire, les modalités en fonction du déroulement.

Nous nous réjouissons par ailleurs **que la majorité ait retenu plusieurs de nos propositions** concernant la représentation parlementaire au conseil d'administration du fonds ou la mention de l'accompagnement des bénéficiaires de l'expérimentation.

En séance...

Le projet de loi prorogeant l'application de la loi n°55-385 du 3 avril 1955

À la suite des attentats du 13 novembre 2015, l'état d'urgence sur le territoire métropolitain a été déclaré par le décret n° 2015-1475 du 14 novembre 2015 relatif à la proclamation de l'état d'urgence à compter du 14 novembre. L'état d'urgence a ensuite été prolongé pour une durée de trois mois par la loi n° 2015-1501 du 20 novembre 2015, jusqu'au 26 février 2016. L'objet exclusif de ce projet de loi est de proroger l'état d'urgence pour une durée de trois mois, soit **jusqu'au 26 mai 2016**.

Vu du groupe UDI...

Par la voix de Michel ZUMKELLER, le Groupe UDI a soutenu la prorogation de l'état d'urgence .

- ★ **Il ne fait aucun doute que la menace terroriste demeure, aujourd'hui, aussi élevée qu'il y a trois mois.**
- ★ Plusieurs attentats ont été projetés ou perpétrés, au cours des dernières semaines, sur le territoire national ou à l'étranger, au nom d'organisations terroristes telles que Daesh ou Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI). La présence de plus de 600 de ses ressortissants dans les rangs de Daesh et d'AQMI fait aussi de la France le pays d'Europe le plus directement concerné. **Ces faits sont de nature à caractériser l'existence d'un péril imminent.**
- ★ Par ailleurs, **nous devons nous interroger sur la sortie de l'état d'urgence**. L'éventualité d'un attentat commis au lendemain de la levée de l'état d'urgence ne doit pas nous conduire à rester trop longtemps en dehors du cadre du droit commun. Or, le moyen de sortir de l'état d'urgence sans baisser la garde est de renforcer et d'actualiser **notre arsenal répressif contre les terroristes.**

Dans la presse...

Gouvernement : pour **Philippe VIGIER**, « Le remaniement a encore dégradé l'image du politique, le quinquennat de François Hollande s'est arrêté. On peut tout abandonner: valeurs, morale, éthique pour un portefeuille ministériel", a-t-il regretté. "EELV a explosé en plein vol au-dessus de Notre-Dame-des-Landes". Le président de l'UDI aurait souhaité que « ce remaniement soit accompagné d'un plan d'urgence économique et social. C'est une mauvaise séquence d'incohérence globale, d'impuissance publique ».

Notre-Dame-des-Landes : **Jean-Christophe LAGARDE** pronostique que le référendum local annoncé par François Hollande sur l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes "n'aura pas lieu", y voyant "un prétexte" pour justifier l'entrée au gouvernement de la numéro un d'EELV, Emmanuelle Cosse. Le président de l'UDI a aussi interrogé: "qui voterait dans un référendum local? Juste les gens sur le territoire très restreint, ou la Loire-Atlantique, alors que le reste de la région paye, et les Bretons, dont la région paye aussi pour Notre-Dame-des-Landes, pourquoi n'auraient-ils pas leur mot à dire?"
Le Grand Rendez-vous Europe 1, 14 février.

Remaniement – F. Hollande : « Pour **Jean-Christophe LAGARDE**, « ce remaniement est sans aucun intérêt, pour les Français en tout cas. Est-ce que ça change la politique de la France ? Non, puisque depuis des mois François Hollande explique qu'il ne changera pas de politique (...) Ca sent la fin de règne. **François SAUVADET**, pour sa part, estime que c'est le grand retour de ceux qui ont échoué hier à l'image de Jean-Marc Ayrault. C'est aussi le retour des amis politiques, anciens ennemis d'hier, dans l'unique perspective de préparer la présidentielle et de déminer les velléités de primaires à gauche. Ce Gouvernement est aussi celui du reniement des promesses, à l'image du cumul de Jean-Yves Le Drian avec son poste de Pdt de la Région Bretagne. Quant à **Philippe VIGIER**, il a estimé que François Hollande, au JT de 20h, était apparu résigné, affaibli, dans le constat, mais surtout à bout de souffle. Il n'a formulé aucune annonce concrète et forte sur le plan de l'emploi, alors même que la lutte contre le chômage est censée être la condition sine qua non de la réussite de son quinquennat et de son avenir ». **AFP, 11 février.**

La conférence de santé (11 février) : pour **Philippe VIGIER** et **Francis VERCAMER**, cette conférence est un nouvel aveu d'échec pour le Gouvernement. Ce dernier ne propose toujours rien sur la revalorisation des actes des médecins, alors qu'en généralisant le tiers payant, les consultations seront virtuellement gratuites; rien sur le reste à charge qui éloigne de plus en plus de Français de l'accès au soin ; enfin, il continue de rejeter dos à dos l'hôpital public et les cliniques privées alors que nous avons plus que jamais besoin de coopération (...) Sur la question de la désertification médicale, la solution est pourtant simple et le groupe UDI la propose depuis des années : substituer à l'examen national classant (ECN) un internat régional car c'est à ce moment-là que l'installation des médecins se dessine. **Communiqué, 11 février.**

Compétitivité de l'agriculture : très actif lors de l'examen du texte, **Thierry BENOIT** et le **Groupe UDI** ont proposé de nombreux amendements: interdiction des pratiques commerciales trompeuses, renforcement des sanctions contre les distributeurs condamnées, limitation des contrôles agricoles, baisse de charges, suppression de deux normes agricoles antérieures pour toute nouvelle norme créée, obligation d'étiquetage des produits transformés et interdiction du logo *Transformé en France* pour ne pas tromper les consommateurs. **Communiqué, 4 février.**

Questions au Gouvernement

« Le groupe UDI rappelle que la France appartient, avec l'Espagne et le Portugal, aux trois seuls pays sur dix-neuf de la zone euro, à avoir, en 2016, des déficits publics supérieurs à 3 % du produit intérieur brut ! Monsieur le ministre, l'engagement numéro 9, pris en 2012 par le candidat François Hollande, selon lequel « le déficit public sera réduit à 3 % du produit intérieur brut en 2013 » sera-t-il tenu avant le fin de son mandat ? Quelles réformes structurelles le Gouvernement compte-t-il engager rapidement pour qu'enfin la France tienne ses engagements européens et reste un leader économique en Europe ? ». **Charles de COURSON (Marne) 9 février.**

« Les annonces du groupe Vallourec sont inadmissibles et inacceptables, Je vous demanderai solennellement trois choses. D'abord, surseoir à la fermeture du laminoir, qui ne manquerait pas d'entraîner dans sa chute la totalité de l'usine, y compris l'aciérie. Ensuite, faire en sorte que, lors de l'assemblée générale des actionnaires, aucun dividende ne soit versé et que cet argent serve – pourquoi pas ? – à accompagner l'unique potentiel repreneur du site de Vallourec à Saint-Saulve. Enfin, puisque l'État actionnaire va s'engager dans la recapitalisation de Vallourec à hauteur de 550 millions d'euros, que cette somme de 550 millions d'euros soit utilisée pour la réindustrialisation des sites concernés et non pas pour payer un enterrement de première classe aux salariés. » **Laurent DEGALLAIX (Nord), 9 février.**

« La semaine dernière, la menace de Brexit a permis à M. Cameron d'obtenir un certain nombre de concessions de la part du président du Conseil européen, Donald Tusk, comme la suppression des aides sociales aux travailleurs européens travaillant en Grande-Bretagne, la possibilité pour le Royaume-Uni de contester des décisions de la zone euro alors qu'il n'en est pas membre, ainsi qu'un droit de veto de la GB sur les décisions que nous serions amenés à prendre. Nous ne pouvons pas céder aux exigences d'un pays qui a toujours entretenu une relation ambiguë avec l'Union (...). Nous vous demandons, M. le Premier ministre, de rejeter le paquet Tusk lors du Conseil européen des 17 et 18 février, de refuser le chantage de la Grande-Bretagne et de prendre, au contraire, des initiatives pour relancer l'Union européenne. » **Jean-Christophe LAGARDE (Seine-Saint-Denis), 10 février.**